

Séance du 08 avril 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 1
dont représentés : 6
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 37

Date de la convocation

25/03/2024

Date de publication

15/04/2024

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Membre avec voix délibérative : D. ILTIS

Pouvoirs : C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 044-2025

Objet : Finances - budget primitif 2025 - budget principal

Vu

- la décision de tenir la séance à huis clos, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-18,
- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20, L5211-36, L5217-10-6 et L2311-1 à L2343-2,
- la délibération n°026-2025 relative à l'approbation du compte de gestion 2024 du budget principal,
- la délibération n°031-2025 relative à l'approbation du compte administratif 2024 du budget principal,
- la délibération n°036-2025 relative à l'affectation de résultats du budget principal 2024,

Monsieur le Président propose le projet de budget primitif du budget principal suivant :

Dépenses

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
011	Charges à caractère général	0,00	1 942 492,63	1 942 492,63
012	Charges de personnel	0,00	4 906 129,00	4 906 129,00
014	Atténuations de produits	0,00	458 709,00	458 709,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 866 335,00	3 866 335,00
66	Charges financières	0,00	136 422,00	136 422,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	556,00	556,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	10 757,00	10 757,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	995 309,06	995 309,06
023	Virement à section d'investissement	0,00	1 136 395,09	1 136 395,09
Total		0,00	13 453 104,78	13 453 104,78

Recettes

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
013	Atténuation de charges	0,00	61 179,00	61 179,00
70	Produits des activités	0,00	3 333 212,70	3 333 212,70
73	Impôts et taxes	0,00	5 646 605,34	5 646 605,34
74	Dotations, subventions et participations	0,00	2 459 656,00	2 459 656,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	143 444,00	143 444,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	28 123,00	28 123,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	634 336,94	634 336,94
002	Solde d'exécution reporté	0,00	3 998 472,72	3 998 472,72
Total		0,00	16 305 029,70	16 305 029,70

Solde de la section de fonctionnement : 2 851 924,92

Dépenses**Investissement**

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
20	Immobilisations incorporelles	57 201,60	88 893,00	146 094,60
204	Subventions d'équipement versées	187,11	143 672,00	143 859,11
21	Immobilisations corporelles	95 615,74	1 170 189,32	1 265 805,06
OP20	MSP Giromagny	0,00	46 613,13	46 613,13
OP21	Réhabilitation Etueffont	0,00	329 229,86	329 229,86
OP22	Papy'llons	0,00	36 502,90	36 502,90
OP23	ALSH Etueffont	0,00	206 210,90	206 210,90
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	322 690,00	322 690,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	136 956,00	136 956,00
040	Opération d'ordre entre sections	0,00	634 336,94	634 336,94
001	Solde d'exécution reporté	0,00	1 145 814,47	1 145 814,47
Total		153 004,45	4 261 108,52	4 414 112,97

Recettes**Investissement**

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
13	Subventions d'investissement	1 454 762,82	162 513,00	1 617 275,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	319 801,00	319 801,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	322 000,00	322 000,00
024	Produits de cessions	0,00	10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	13 332,00	13 332,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	995 309,06	995 309,06
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 136 395,09	1 136 395,09
Total		1 454 762,82	2 959 350,15	4 414 112,97

Solde de la section d'investissement : 0,00

Il précise par ailleurs que la nomenclature budgétaire et comptable M57 autorise l'assemblée à déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. En pareil cas, l'exécutif doit informer l'assemblée de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du conseil communautaire de procéder au besoin, à de tels ajustements, dans la limite ouverte par le législateur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du budget principal, par nature et par chapitre ou opération, tel que proposé par Monsieur le Président,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

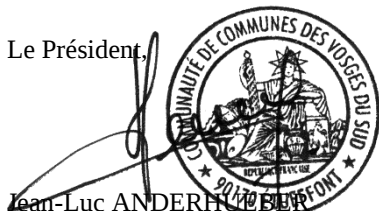
Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Le secrétaire de séance,

Christian CANAL